

RECU le

29 SEP 2011

**PREFECTURE
des LANDES**

BORDEREAU D'ENVOI

**DIRECTION DE LA
REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES
PUBLIQUES**

Le Préfet des Landes

1er Bureau

à

Dossier suivi par Mlle MIRAM-MARTHE-ROSE

☎ : 05.58.06.58.98

Monsieur le Chef de l'unité Territoriale
des Landes de la DR.E.A.L.
A l'attention de Mme DURAND

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
CLIC DRT : Copie de mon arrêté modificatif n°468 du 23 septembre 2011 et de mon courrier aux membres du clic.	1	Transmis pour information

MONT-DE-MARSAN, le 26 septembre 2011

Pour le préfet,
le chef de bureau


Bruno FOREST

LISTE DES MEMBRES DU CLIC DRT

Collège « administration »

- Le préfet des Landes ou son représentant
- Le chef du SIDPC des Landes ou son représentant
- Le directeur départemental des territoires et de la mer
- Le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Landes ou son représentant
- Le chef de l'unité territoriale des Landes de la DIRRECTE (Pôle Travail)
- le directeur régional de l'équipement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine

Collège « collectivités locales »

- Le maire de CASTETS ou son représentant, M. CAMPAGNE
- Le maire de LESPERON ou son représentant, M. Mathieu DUVIGNAC
- Le maire de VIELLE-SAINT-GIRONS ou son représentant, Melle Nathalie CAMOUGRAND
- le président du Conseil Général des Landes ou son représentant, M Gérard SUBSOL
- le président de la Communauté de communes Côte Landes Nature ou son représentant, M. Marc DE RYCKE
- le président de la Communauté de communes du PAYS MORCENNAIS ou son représentant, M. Michel DOUTHÉ

Collège « exploitants »

- M. Laurent LABATUT ou M. Christophe MARSAN (DRT VIELLE-SAINT-GIRONS)
- M. Serge LAGUIAN (DRT VIELLE-SAINT-GIRONS)
- M. Bertrand BOULIN ou M. Cédric ISO (DRT CASTETS)
- M. Léon KNEPPERS (DRT CASTETS)
- M. Serge DUPLANTIER (GRANEL LESPERON)
- M. Gilles GAUGEAC (GRANEL LESPERON)

Collège « riverains »

- M. Jacques JUZAN - 10 Les Grands Pins 40560 VIELLE-SAINT-GIRONS
- M. Gérard ROULET - Route des Lacs 40560 VIELLE-SAINT-GIRONS
- Mme Noëlle SOUDAN - Villa Milhou. Delès 40560 VIELLE-SAINT-GIRONS
- M. Marc CIANO ou son représentant - Société FIRMENICH – BP 23 - 40260 CASTETS
- Mme Laurence MERLIN 751 route André Dupuy 40260 CASTETS
- M. Christian LAGOUEYTE - 229 route de Garrosse 40260 LESPERON

Collège « salariés »

- M. Patrice VELTEN (DRT VIELLE-SAINT-GIRONS)
- M. Franck LACLADERE (DRT VIELLE-SAINT-GIRONS)
- M. Jean-Marc LARREDE (DRT VIELLE-SAINT-GIRONS)
- M. Philippe MIRANDA (DRT CASTETS)
- M. Christophe LAUGA (DRT CASTETS)
- M. Philippe DOUET (GRANEL LESPERON)

PRÉFET DES LANDES

Mont-de-Marsan, le 20 SEP. 2011

**DIRECTION DE DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES
1er Bureau**

Dossier suivi par Mlle MIRAM-MARTHE-ROSE
☎ : 05 58 06 58 98
Fax : 05 58 06 59 96
Mel : alize.miram-marthe-rose@landes.gouv.fr

Le Préfet des Landes

à

**Mesdames et Messieurs les membres
du CLIC des établissements DRT/GRANEL**

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, copie de mon arrêté du 23 septembre 2011 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2006 portant création du Comité Local d'Information et de Concertation sur les risques technologiques des établissements DRT/GRANEL.

Je vous souhaite bonne réception de ce document.

Pour le préfet,
Le directeur



Daniel CASTERAN

PRÉFET DES LANDES

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

**1^{er} Bureau
PR/DRLP/2011/N° 468**

**ARRÊTÉ MODIFICATIF
de l'arrêté n° 737 du 13 décembre 2006 portant création du CLIC sur les risques technologiques
des établissements DRT/GRANEL de CASTETS, LESPERON et VIELLE-SAINT-GIRONS**

Le Préfet des Landes,

Vu le décret n° 2005-82 du 1^{er} février 2005 relatif à la création des comités locaux d'information et de concertation en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté du 13 décembre 2006 portant création du CLIC sur les risques technologiques des établissements DRT/GRANEL de CASTETS, LESPERON et VIELLE-SAINT-GIRONS,

Vu l'arrêté du 6 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2006 susvisé,

VU le courriel de la DREAL en date du 8 septembre 2011 proposant le remplacement au sein du collège « riverains » de Monsieur Marc DE RYCKE par Madame Laurence MERLIN,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} : A l'article 2 de l'arrêté du 13 décembre 2006 susvisé, les dispositions relatives à la composition du collège « riverains » sont modifiées ainsi qu'il suit :

- « Madame Laurence MERLIN 751 route André DUPUY 40260 CASTETS » au lieu de « Monsieur Marc DE RYCKE 821 route d'Herm 40260 CASTETS ».

Article 2 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Régional de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mont-de-Marsan, le **23 SEP, 2011**

Pour le Préfet,
le secrétaire général


Romuald de PONTBRIAND